

3 - Obsolescence et amortissement

3.1- Synthèse de la problématique

La consommation de capital fixe (l'amortissement) est définie dans le SCN 1993, d'une manière générale, comme le déclin, au cours de la période comptable, de la valeur courante du stock d'actifs fixes détenu et utilisé par un producteur, du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou de dommages accidentels. On parle de l'amortissement dans le temps car il s'agit de l'évolution de la valeur d'un actif dans le temps.

Par ailleurs, l'amortissement croisé se définit par la différence de valeur entre deux actifs identiques, à ceci près que l'un est plus ancien que l'autre, de la même durée que la période comptable. L'amortissement croisé est utilisé pour estimer la productivité plurifactorielle. Or dans la pratique, la plupart des pays qui évaluent l'amortissement appliquent en fait la définition de l'amortissement croisé.

L'amortissement dans le temps devrait-il demeurer tel qu'il est défini dans le SCN et, le cas échéant, comment l'appliquer ?

3.2- Recommandations du groupe consultatif d'experts

Le groupe de travail estime qu'un guide détaillé de mesure de la dépréciation devrait être disponible dans la version mise à jour du manuel de l'OCDE sur la mesure du capital. Ce guide devra donner des dispositions pratiques pour permettre à tous les pays, y compris ceux qui ne disposent pas d'appareil statistique très développé, de calculer ce type d'amortissement.

3.2- Observations

Cette recommandation n'appelle pas d'observations particulières.